

DÉPARTEMENT DU JURA
ARRONDISSEMENT DE LONS LE SAUNIER
CANTON DE LONS 2
Commune de CHILLY-LE-VIGNOBLE

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 AVRIL 2019

Présents : CHAMBARD F, DUBOIS F, GRICOURT P, MEGARD J, NOUVELOT C, PETITJEAN B, QOCHIH Z, PASCOA J,

Absents : CROISSANT A, JAILLET J, SAFFREY C, WOLFF JC

Pouvoirs : SAFFREY C à B PETITJEAN, WOLFF JC à P GRICOURT,

1 administré est présent à cette séance.

Madame Françoise DUBOIS a été nommée secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20h00

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 13 MARS 2019 :

Mme DUBOIS ne vote pas le compte-rendu de la séance du 13 mars 2019 car celui-ci est parvenu la veille de présente réunion.

Les autres élus présents approuvent le compte-rendu.

2. VALORISATION FINANCIERE ET FISCALE :

Mr Le Maire excuse Monsieur SCHMIDT qui, pour des raisons personnelles, ne pouvait se déplacer et indique qu'il s'est rendu à la trésorerie avec Madame la 3ème adjointe pour rencontrer Madame BONIN. A cette occasion, le point a été fait sur la situation financière de la commune et sur le projet de budget primitif.

Monsieur le Maire présente ensuite le document de valorisation financière et fiscale et le document relatant la situation financière de la commune incluant les ratios comparatifs avec les communes, le département, la région et au niveau national.

Les principaux points concernent :

Un résultat dégagé de 82 000 €, excellent, mais qui doit être pondéré par un mandat d'environ 9 000€ € qui n'était pas passé en trésorerie et une facture concernant le périscolaire de 9 500 € qui n'a pas encore été réglée.

Nous devons être prudents, bien que notre capacité d'autofinancement nette soit en forte progression.

D'autre part, nous avons un faible taux d'endettement d'autant qu'un prêt s'arrête au mois de juin 2019. Notre encours de dettes bancaires est bon et devrait nous permettre d'emprunter sans problème dans une limite de 120 à 140 000 €.

On retrouve également une caractéristique de notre commune, son faible montant de ressources, à comparer par habitants (487€ contre 721€ pour le département).

Nous avons également comparé les taux d'imposition concernant la fiscalité locale. La commune que ce soit pour la taxe d'habitation, le foncier bâti et non bâti se situe dans la moyenne départementale.

En ce qui concerne les charges de « fonctionnement », nous avons le même pourcentage que l'an dernier pour les charges de « personnel », moins 16% de charges générales mais plus de charges de gestion courante, ce qui s'explique par l'achat de fournitures et matériaux servant à l'entretien de biens communaux.

3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF: (délibération)

Monsieur le Maire présente les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissements réalisés en 2018 et quitte la salle.

Ensuite, Madame MEGARD Jeannine, doyenne de la séance, prend la présidence et propose au vote le compte administratif 2018.

Après en avoir délibéré, le compte administratif est approuvé, une voix contre (M. PASCOA) et une abstention (Mme QOCHIH).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 231 418, 53 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 345 885, 66 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 111 000, 33 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT : 69 706,39 €

4. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION : (délibération)

Monsieur le Maire propose au vote le compte de gestion 2018 conforme au compte administratif 2018.

A l'unanimité des membres, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2018.

5. AFFECTATION DU RESULTAT : (délibération)

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018. Après vote et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'affectation du report en recettes d'investissement, article 1068 de 69 796,45 €.

Report en recettes de l'excédent de fonctionnement chapitre 002 de 82 844,154 €.

Un virement de la section « fonctionnement dépense » à la section « investissement recettes » de 74 166€ sera effectué

6. VOTE DES TROIS TAXES : (délibération)

Monsieur le Maire propose de voter le montant des taxes directes locales en 2019. Il rappelle les taux appliqués en 2018.

Après vote et délibération, le Conseil Municipal, par 8 voix pour et 2 voix contre (Mmes madame DUBOIS et MEGARD) maintient les taux comme suit :

Taxe d'habitation :	9,93 %
Taxe foncière :	17,64 %
Taxe foncière non bâtie	29,62 %

Le produit attendu s'élève à 171 000 €.

7. PRESENTATION DES PROJETS ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 : (délibération)

Les principaux investissements et projets proposés sont :

- Rénovation salle « anciens sanitaires » au milieu du parc
- Rénovation différents bâtiments (peinture des communs, volets maison Clavez) ; peinture salle des fêtes suite dégradations ; peinture accueil parc ; peinture extérieure atelier communal
- Menuiserie bâtiment mairie

- Plancher clocher église
- Changement volets façade ouest maison Clavez
- Changement deux chaudières
- Plomberie et chape salle au milieu du parc
- Aménagement sécurité RD 158
- Chemin piétonnier RD 158
- Piste cyclable Chilly / Courlans
- Matériels pour stade de football
- Travaux élagage parc des vignes et aux marronniers
- Aménagement butte et taille arbres au lotissement
- Achats mobiliers (bancs, panneaux)
- Rénovation œuvres d'art

Le vote du budget a ensuite lieu au chapitre suivant :

FONCTIONNEMENT DEPENSES :

Chapitre 011 :	charges générales :	147 656 €
Chapitre 012 :	charges du personnel :	72 600 €
Chapitre 014 :	atténuations de produits :	12 100 €
Chapitre 65 :	autres charges gestion courantes :	105 360 €
Chapitre 66 :	charges financières :	4 285 €
Chapitre 67 :	charges exceptionnelles :	100 €
Chapitre 22 :	dépenses imprévues :	3 000 €
Chapitre 23 :	virement à la section investissement :	74 166 €
TOTAL DEPENSES :		419 267 €

FONCTIONNEMENT RECETTES :

Chapitre 013 :	remboursement sur charges	4 500 €
Chapitre 70 :	produit de services	22 230 €
Chapitre 73 :	impôts et taxes	171 500 €
Chapitre 74 :	dotations et participations	63 690 €
Chapitre 75 :	autres produits gestion courante	47 500 €
Chapitre 76 :	produits financiers	3 €
Chapitre 77 :	produits exceptionnels	11 189 €
Chapitre 002 :	excédent reporté	82 844 €
TOTAL RECETTES :		419 267 €

INVESTISSEMENT DEPENSES :

Compte 001 :	solde déficitaire reporté	69 796 €
Chapitre 16 :	remboursement d'emprunt	23 500 €
Chapitre 20 :	équipement	3 373 €
Chapitre 204 :	subventions d'équipements	46 000 €
Chapitre 21 :	immobilisations corporelles	193 102 €
Compte 040 :	compte rattachés	11 500 €
Compte 041 :	compte rattachés	2 300 €
TOTAL DEPENSES :		349 571 €

INVESTISSEMENTS RECETTES :

Compte 21 :	virement section fonctionnement	74 146 €
Chapitre 10 :	dotations fonds de réserve	80 196 €
Chapitre 13 :	subvention d'investissement	62 909 €

Chapitre 16 : emprunts reçus	130 000 €
Chapitre 041 : compte rattachés	2 300 €
TOTAL RECETTES :	349 571 €

Le budget primitif, chapitre par chapitre, a été voté à l'unanimité sauf :

Chapitre 011 : une voix contre (PASCOA j
Chapitre 012 : deux voix contre (PASCOA et QOCHIH)

Départ José PASCOA à 22h45

8. ENCAISSEMENT DES RECETTES DE VENTE DE BOIS : (délibération)

Le conseil municipal à l'unanimité des présents approuve la volonté de l'Office National des Forêts de ne pas supplanter la DGFIP pour l'encaissement des recettes de vente de bois

9. COMMISSION DE CONTROLE :

Au vu des prochaines élections européennes, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission de contrôle se réunira le vendredi 3 mai 2019. Elle sera présidée par Mme CHAMBARD, et sera composée de M.MEGARD et Mme GUIGON. Elle sera ouverte au public (un affichage sera mis en place).

Elle est chargée de contrôler les mouvements (radiations et inscriptions).

10. URBANISME : (délibération)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la vente suivante :

- 612 route de Frébuans
-

Le conseil municipal, à l'unanimité, ne préempte pas .

Dossiers en cours :

- DP 039 146 19P0002 : 200 rue du lavoir, pose de panneaux solaires
- PC 039 146 19P0002 : 282 route de Frébuans, abri pour voitures
- DP 039 146 19P0003 : 16 rue de la cure, pergola
- DP 039 146 19P0004 : 305 rue du moulin, construction d'une piscine
- PC 039 146 19P0003 : 525 route de Courlans, construction d'un garage

11. INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire informe le conseil que la préfecture nous demande de mettre à jour notre PLU concernant la maîtrise des risques liés au transport des hydrocarbures, sachant qu'un pipeline traverse notre commune.

Mme la 1^{ère} adjointe présente une demande concernant la location de la salle des fêtes pour effectuer des séances de sophrologie et de relaxation. Le conseil municipal se prononce pour un prix de location de 100 € par stage de trois jours.